

COMMUNE D' YEVRES

Compte rendu du conseil municipal : séance du 24 mai 2013

Le 24 mai 2013, à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Yèvres s'est réuni, en Mairie, sous la Présidence de Monsieur DOUSSET Dominique, Maire.

Le procès verbal de la précédente séance, en date du 04 avril 2013, est approuvé à l'unanimité.

EMPRUNT A LONG TERME POUR LE RESTAURANT LE ST JACQUES

Considérant le besoin pour financer l'investissement « réhabilitation du restaurant le St Jacques », le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues, décide de retenir l'offre de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT MUTUEL DU CENTRE pour un emprunt de 400 000 € sur 20 ans.

Le Conseil Municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

CARTE D'ACCES AU PARC DE LOISIRS DE BROU – ANNEE 2013

Le Parc de loisirs de Brou propose aux enfants de moins de 16 ans une carte d'accès, au tarif de 37 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de proposer cette carte d'accès aux enfants de la commune d'Yèvres,
- d'en fixer le tarif à 18,50 € par enfant,
- d'assurer le financement sur le budget communal, de la différence par rapport au prix de 37 €,
- de régler à la commune de Brou, sur appel de celle-ci, le montant dû par la commune d'Yèvres, soit 18,50 € multipliés par le nombre de bénéficiaires inscrits.

BONS D'ACHAT – CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire le principe des bons d'achat, pour récompenser les lauréats du concours des maisons fleuries 2012.

Le montant du bon d'achat est fixé à 20 Euros, et il sera à dépenser avant le 30 novembre 2013 chez Mr ALAVOINE Xavier - Horticulteur

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES – ANNEE 2014

Conformément à l'arrêté de Mr le Préfet, il est procédé au tirage au sort de 3 électeurs pour être jurés d'assises.

TARIFS CANTINE SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs de la cantine scolaire, pour l'année scolaire 2013/2014 :

- élèves : 2,85 € le repas.
- commensaux : 4,25 € le repas.

TARIFS TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit les tarifs du transport scolaire, pour l'année scolaire 2013/2014 :

- * forfait annuel, payable par trimestre : 109,50 €(soit 36,50 € par trimestre)
- * demi forfait annuel, payable par trimestre : 57,00 € (soit 19,00 € par trimestre)
(enfant prenant le car à l'aller ou au retour)

SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES AMIS DE LA DANSE »

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une demande de subvention de l'association « les Amis de la Danse ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 153 €.

REHABILITATION DU RESTAURANT SAINT JACQUES : AVENANT N° 1 AU LOT N° 10

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 1 au lot n° 10, pour les travaux de réhabilitation du Saint Jacques.

Cet avenant fait suite à la modification de la zone réserve-livraison, qui engendre la fourniture et la pose de carrelage supplémentaire.

Le montant de l'avenant s'élève à 207,89 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

REHABILITATION DU RESTAURANT SAINT JACQUES : AVENANT N° 1 AU LOT N° 1

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 1 au lot n° 1, pour les travaux de réhabilitation du Saint Jacques.

Cet avenant porte sur la démolition et la reconstruction du mur de retour du pignon qui était prévu de rester en place, mais sa conception en briques n'était pas dans un état acceptable.

Le montant de l'avenant s'élève à 865,38 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

REHABILITATION DU RESTAURANT SAINT JACQUES : AVENANT N° 1 AU LOT N° 3

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 1 au lot n° 3, pour les travaux de réhabilitation du Saint Jacques.

Cet avenant porte sur le remplacement de poutres et de sablières sur colombage.

Le montant de l'avenant s'élève à 3 131,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

REFECTION DE VOIRIE – VOIE COMMUNALE MITOYENNE AVEC LA COMMUNE D'UNVERRE AUX CHAMPS BLANCS : CONVENTION DE MANDAT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention de mandat, avec la Commune d'Unverre, pour la réfection de la voirie mitoyenne aux Champs Blancs.

La participation de la commune à cette réfection de voirie s'élève à 1 317,50 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la convention de mandat avec la Commune d'Unverre et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- sur la situation financière de la commune telle qu'elle lui a été présentée, en présence des adjoints, par Mr le trésorier de Brou.

- que la décision de subvention pour l'installation d'un nouveau monument aux morts est toujours en attente.

- qu'il serait nécessaire de trouver un nom à la place qui vient d'être aménagée rue du Lieutenant Stokes. Il invite les conseillers municipaux à y réfléchir.

- d'un rendez-vous le lundi 27 mai à 16h45, avec Eure-et-Loir Nature, pour la préparation de la signature de la charte « Zéro pesticides dans nos villes et villages ».

- que l'étude sur le projet de regroupement des Communautés de communes se poursuit. La première phase est terminée. Une réunion aura lieu le lundi 8 juillet à 18h30 à Châteaudun, pour faire le bilan de la seconde phase.

- sur la modification des rythmes scolaires à la rentrée prochaine : une réunion d'information est prévue le 13 juin à 18h à Yèvres.

Monsieur le Maire précise qu'un transport vers le centre de loisirs d'Unverre sera mis en place par la Communauté de communes le mercredi, à la sortie des classes.

- du bon déroulement du salon des collectionneurs, qui a attiré 366 visiteurs.

- que le Major GOURDEL, commandant la communauté de brigades de Brou-Illiers, demande les coordonnées du conseiller municipal en charge de la sécurité. Monsieur LUCAS, correspondant défense, est désigné.

- qu'un convoi de blindés légers passera sur la commune le 25 mai à 9h, place de l'église ; convoi organisé par l'association « Ghost Treaders Museum » avec cérémonie au cimetière.

Monsieur le Maire fait le point sur divers travaux :

- aménagement espace public rue du Lieutenant Stokes : les travaux sont pratiquement terminés. Reste un panneau handicapé à installer et un passage piétons à réaliser. De plus, des plots amovibles seront installés entre les murets.

- aménagement du restaurant le Saint Jacques : les travaux avancent. Monsieur le Maire ajoute que les décisions de subventions sont toujours en attente.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal :

- d'un courrier de remerciements des enfants de Madame CHARRON Yvonne, centenaire, pour les fleurs et les chocolats qui lui ont été offerts.

- d'un courrier de la classe des CP/CE1, qui invite le Conseil Municipal à une représentation théâtrale le jeudi 30 mai à 18h30, à la salle récréative.

- d'une invitation de Monsieur le Maire de Bullou, pour un spectacle organisé dans le cadre des Scènes euréliennes, le 1^{er} juin à 20h30 à l'église de Bullou.

Monsieur le Maire rappelle des dates à retenir :

- concert à l'église le 31 mai,

- grande randonnée cycliste le 9 juin. Un ravitaillement est prévu à Yèvres, dans la matinée,

- soirée de la commune le 22 juin,

- fête de l'école le 29 juin,

- fête du 14 juillet.

Monsieur LUCAS informe le Conseil Municipal que la commune a été retenue pour les Scènes Euréliennes en 2014.

Monsieur BURON demande quand sera réalisé l'enrobé devant le garage, suite aux travaux. Monsieur le Maire précise que ces travaux concernent le SIBBYG et qu'ils sont prévus dans les jours qui viennent.

Suite à une question relayée par Madame BOUILLON, Mr le Maire rappelle que le sens interdit mis en place rue du Lieutenant Stokes sera supprimé dès que l'avancement des travaux du Saint Jacques le permettra.

Monsieur CHEVALIER fait part au Conseil Municipal d'une demande de Mr et Mme TOUCHE, qui souhaitent que l'espace vert, devant chez eux, soit modifié, afin de pouvoir stationner en sécurité. Monsieur le Maire répond que cette demande sera étudiée sur place.

Monsieur PERRY informe le Conseil Municipal que, suite à la réunion de la commission enfance de la Communauté de communes, les accueils périscolaires seront payants à la rentrée prochaine, au prorata temporis par rapport au nombre d'heures d'ouverture de l'accueil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.